



Groupama
CENTRE MANCHE

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le 06/02/2020

ID : 050-200067205-20200130-P27_2020-AR



**Pour mieux vous satisfaire
Contactez-nous :**

Dossier N° : 2019583744
Suivi par : Madame Clara LEBRUN
Tél : 02.43.43.33.16
Fax : 01.57.67.33.70
Courriel : DABCOMPLEXES@GROUPAMA-CM.FR

CTE D AGGLOMERATION DU COTENTIN
8 RUE VINDITS
CHERBOURG
50130 CHERBOURG EN COTENTIN

LE MANS, le 16 janvier 2020

Madame,

Je reviens vers vous concernant le sinistre survenu le 05/09/2019.

Comme indiqué dans votre courriel du 11 décembre 2019, le chiffrage de l'expert était en HT et non en TTC.

Ainsi, après avoir refait le point avec l'expert, je vous adresse sous pli séparé un chèque bancaire d'un montant de **455.60€** correspondant au complément de votre première indemnité (pour mémoire, une première indemnité d'un montant de 2278€ vous a déjà été réglée).

Par la suite, sur présentation de la facture des réparations, dans un délai de deux ans à compter de la date d'expertise, soit jusqu'au 15.11.2021, vous pourrez prétendre au versement de l'indemnité complémentaire, à concurrence de 1346.40€, et ce dans la limite de vos dépenses réelles.

Restant à votre disposition,

Je vous prie de recevoir, Madame, mes sincères salutations.

Madame Clara LEBRUN
Gestionnaire de votre dossier

Pour nous écrire :
GROUPAMA CENTRE MANCHE
SINISTRES DAB-RC
TSA 51281
72074 LE MANS CEDEX 9

www.groupama.fr

Siège social : 10 rue Blaise Pascal CS 40337, 28008 Chartres CEDEX - 383 853 801 RCS CHARTRES
Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'ACPR 4 place de Budapest 75009 Paris